



Indemnité agent commercial

Par **John17**, le **24/01/2017** à **10:46**

bonjour ,rnje suis agent commercialrnj ai ete informé par telephone que la marque dont je m occupais depuis 15 mois a décidé de mettre fin a notre relation commercialerncar l entreprise pour laquelle je travaillais a trouvé un distributeur pour cette marque. m eliminant ainsi radicalement.rnj ai réclamé un indemnité de 2 ans de commissions calculee sur les 12 derniers mois x 2 (car developpement de cette marque)rndurant les 15 derniers mois precedants je percevais les commissions sur ventes + une somme reguliere chaque mois pour mes differentes actions commerciales (frais , travail administratif etc..)rncomment se calculent donc ces indemnités? sur 2 ans mais j ai travaillé 15 mois ! est ce que on doit tenir compte de la somme fixe versee?rnrl entreprise me propose une indemnité correspondant juste aux 15 mois d activité (somme des commissions sur cette periode)rnpuis donc demander plus ou est ce peine perdue?rny a t il une possibilite de demander un indemnité car il y a un prejudice de perte financiere et de perspective de developpement commercial?rnj ai egalement refusé une marque concurrente car j etais en contrat avec la premiere qui rompra nos accords commerciaux 15 jours plus tard..rnen attente de votre aidernmerci d avance